



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

**Premier projet de Règlement numéro 12780-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021, dans le but de modifier les conditions d'émission des permis de construction et des certificats d'autorisation en bordure de la rue Laliberté**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 12 août 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement identifié ci-dessus.
2. Ce projet de règlement a pour objet :

De modifier les conditions d'émission des permis de construction et des certificats d'autorisation en bordure de la rue Laliberté, dans la zone 11-H du Plan de zonage de la ville.
3. Le projet de règlement concerne la zone 11-H du Plan de zonage, laquelle est située à l'extrémité des rues Laliberté et de l'Anse-Bellevue.
4. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **mardi 16 septembre 2025 à 18 h**, au Centre communautaire Desjardins, situé au 145, rue Gingras.
5. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil, désigné par lui, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
6. Le projet de règlement, de même qu'une copie du Plan de zonage sur lequel apparaît la zone visée, sont disponibles pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau. Vous pouvez consulter le Plan de zonage sur le site Internet de la Ville sous l'onglet [Règlements municipaux / Règlement de zonage](#). Toute personne qui désire obtenir de l'information sur ces documents, sur le processus applicable au projet de règlement ou sur l'identification d'un immeuble particulier par rapport au plan de zonage est invitée à communiquer avec monsieur Jean-Sébastien Joly au 418 875-3133.
7. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 28<sup>e</sup> jour d'août 2025.

Jacques Arsenault, CRHA  
Greffier